



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2006
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra
se prononcer après examen : comptabilité nationale**

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée en ce sens par la Commission de statistique à sa trente-septième session**, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur l'ensemble des progrès accomplis dans la mise à jour du *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN 1993) et à adopter les recommandations concernant l'actualisation du SCN 1993 formulées par le Groupe de travail.

* E/CN.3/2007/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément no 4* (E/2006/24), chap. I, par. 2.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. État d'avancement de l'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993	3-13	4
A. Rappel des faits	3-5	4
B. Progrès accomplis depuis la trente-septième session de la Commission	6-10	4
C. Activités futures	11-13	5
III. Recommandations relatives à la mise à jour du Système de comptabilité nationale	14-53	6
A. Mécanisme d'établissement des recommandations	14-18	6
B. Présentation des recommandations	19-22	8
C. Résultats des négociations sur les recommandations provisoires	23-50	10
D. Récapitulatif des conclusions du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale	51-53	17
IV. Points sur lesquels la Commission est invitée à se prononcer	54	18

I. Introduction

1. À sa trente-septième session, la Commission de statistique :

a) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'actualisation du *Système de comptabilité nationale de 1993*¹ (SCN 1993), pendant la phase d'examen des questions, tels que décrits dans le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2006/6), a salué les contributions ciblées et les compétences techniques fournies par un large éventail de pays et d'organisations au cours de cette phase des travaux et s'est déclarée convaincue que le Groupe de travail intersecrétariats maintiendrait son élan pendant les phases de rédaction et d'examen de la mise à jour en 2006 et en 2007;

b) A attribué les progrès louables accomplis dans l'actualisation du SCN 1993 au mode de gestion de projet adopté et à l'utilisation systématique d'un site Web interactif transparent, et a recommandé que ces mode et technologie soient utilisés pour les projets et programmes statistiques similaires;

c) A noté avec satisfaction qu'un chapitre sur la mesure des activités du secteur informel avait été ajouté à la révision du SCN 1993;

d) A pris note des préoccupations concernant le traitement des régimes gouvernementaux de retraite sans capitalisation et indiqué qu'il importait de poursuivre les consultations relatives à la recommandation formulée à ce sujet par le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, et s'est déclarée confiante qu'une solution serait trouvée en temps voulu dans le cadre de la structure décisionnelle existante du Groupe de travail;

e) A recommandé que le Groupe de travail intersecrétariats conserve le traitement des services sociaux publics dans son programme de recherche;

f) A estimé qu'il fallait apporter une réponse adéquate aux demandes d'assistance émanant des États Membres pour le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de la révision du SCN 1993, et a accepté la proposition du Groupe de travail intersecrétariats tendant à établir un programme de mise en œuvre qui lui serait présenté d'ici à sa trente-neuvième session.

2. On trouvera au chapitre II du présent rapport une description des progrès accomplis depuis la trente-septième session de la Commission de statistique et un exposé des travaux qui seront entrepris avant la trente-neuvième session de la Commission. Le chapitre III est consacré aux recommandations touchant la mise à jour du SCN 1993 dont la Commission est saisie pour examen et adoption. La Commission est également saisie d'un document de travail intitulé *The Full Set of Consolidated Recommendations*, dans lequel le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a formulé ses propres recommandations. Les points à examiner sont présentés au paragraphe 54.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

II. État d'avancement de l'actualisation du Système de comptabilité nationale de 1993

A. Rappel des faits

3. En 2003, la Commission de statistique a demandé que le SCN 1993 soit mis à jour, au vu des nouvelles conditions économiques, des progrès méthodologiques et des besoins des utilisateurs, et a posé les conditions suivantes : la révision ne devait entraîner aucune modification fondamentale ou de grande envergure de nature à entraver la mise en œuvre du SCN 1993, les modifications recommandées devaient être envisagées sous l'angle de leur faisabilité et la correspondance du SCN avec les manuels connexes devait être maintenue.

4. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, qui se compose de l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale, a reçu pour mission d'organiser et de coordonner le projet de mise à jour, aidé en cela par un chef de projet et un coordonnateur de la publication. Le calendrier des travaux, tel qu'approuvé par la Commission à sa trente-cinquième session, prévoit que le projet de *révision 1 du SCN 1993* sera présenté à la Commission, à la trente-neuvième session, en vue de son adoption.

5. La Commission de statistique a souligné à quel point il importait que des spécialistes des statistiques du monde entier participent aussi largement que possible au projet de mise à jour et c'est dans cet esprit que le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a été créé. Il se compose d'experts représentant 20 pays des différentes régions du monde, qui jouent un rôle clef dans la mise à jour. Le Groupe consultatif examine les changements proposés et fait connaître ses vues sur la question, aussi bien à l'occasion de ses réunions que dans le cadre de consultations qui prennent la forme d'échanges écrits sur le Web. Les pages Web du projet (<<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snarev1.asp>>), qui sont mises à jour par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, vont dans le sens de la transparence et encouragent une large participation des spécialistes de la comptabilité nationale. Elles permettent de disposer rapidement d'une d'information complète sur les activités de mise à jour, qu'il s'agisse des questions relatives à la révision, des documents connexes, des recommandations du Groupe consultatif, des observations des pays sur les recommandations ou de renvois vers d'autres sites sur des sujets en rapport avec la comptabilité nationale.

B. Progrès accomplis depuis la trente-septième session de la Commission

6. À la trente-septième session de la Commission de statistique, le chef de projet a exposé les mesures à prendre pour passer de la phase d'examen des questions aux phases de rédaction et d'examen des propositions. Dans l'ensemble, les travaux ont progressé comme prévu, certains exigeant plus d'efforts que ce qui avait été initialement envisagé un an auparavant et d'autres se déroulant plus rapidement.

7. L'une des difficultés était d'achever l'examen des questions en évitant de revenir sur des recommandations sur lesquelles l'on avait déjà dégagé un consensus.

Conformément à la demande de la Commission relative à la poursuite des consultations sur le traitement des régimes de retraite de l'État sans capitalisation, plusieurs séries de consultations ont eu lieu et ont abouti à un compromis décrit au chapitre III. Les travaux sur les contrats, les baux et les licences se sont révélés complexes et ont exigé des consultations approfondies avec le Groupe consultatif. Ces consultations et les travaux visant à harmoniser certains aspects ont pris beaucoup de temps et l'on n'est parvenu à conclure l'examen de la plupart des points qu'au début d'octobre 2006.

8. Le programme de travail adopté par la Commission à sa trente-cinquième session prévoyait un examen de la cohérence des recommandations et de l'intégrité d'ensemble du Système en 2006. L'on s'est principalement servi du document intitulé *Ensemble complet de recommandations provisoires* pour procéder à cet examen. Le document, qui a été achevé en avril 2006, contient une description des questions examinées par le Comité consultatif et des recommandations faites par celui-ci à cette date. Il a été envoyé aux bureaux nationaux de statistique et aux banques centrales intéressées afin qu'ils fassent part de leurs observations à son sujet avant la mi-septembre, et a été affiché en anglais, en espagnol, en français et en russe sur les pages Web consacrées au projet. Il a également servi de base aux débats engagés à l'occasion de plusieurs réunions afin de recueillir d'autres observations, comme décrit au paragraphe 18.

9. La rédaction des chapitres a véritablement commencé à mesure que l'examen des différentes questions touchait à sa fin. On a choisi de se servir d'un tableau de correspondance entre les questions et les chapitres comme principal outil de suivi des progrès accomplis dans les phases de rédaction et d'examen. Le tableau a été affiché sur les pages Web du projet avec la version préliminaire des premiers chapitres afin que les pays et le Groupe consultatif fassent part de leurs vues au début d'octobre 2006. La couleur associée aux différents chapitres dans le tableau indique à quel stade ils en sont : premier affichage en vue de recueillir des observations, révision, et disponibilité du texte en vue de son examen par la Commission de statistique. Le tableau montre clairement lesquelles des 44 recommandations concernent les différents chapitres et les dates auxquelles les pays et le Groupe consultatif doivent faire parvenir leurs observations, étant donné qu'il est indispensable de recevoir les observations dans les délais prescrits si l'on veut éviter des retards.

10. Le programme de recherche à long terme est également accessible sur les pages Web du projet. On y trouve une liste de questions touchant le SCN qui méritent d'être examinées mais qui ont été jugées comme n'entrant pas dans le champ d'application de la présente révision ou comme exigeant beaucoup plus de temps que celui dont on disposait pour leur examen. On s'attachera à achever les travaux de mise à jour dans les délais prescrits, mais il est important de commencer à planifier et à esquisser les travaux de recherche et de consultation qui devront être entrepris par la suite. On a donc sollicité des observations et des propositions sur les sujets à examiner dans le cadre du programme de recherche à long terme.

C. Activités futures

11. La rédaction et l'examen des chapitres *du SCN 1993, révision 1* progressent selon le plan exposé dans le courant de 2006. Le plan prévoit une division des

quelque 27 chapitres en deux tranches à peu près égales de sorte que le coordonnateur de la publication et les réviseurs puissent travailler en parallèle. La première tranche regroupe les chapitres qui constituent le fondement du SCN, c'est-à-dire les chapitres qui ont trait à la série de comptes allant du compte de production au compte de patrimoine. Comme indiqué plus haut, on a affiché les versions préliminaires des deux premiers chapitres sur les pages Web du projet pendant 60 jours à compter du 3 octobre 2006 afin d'obtenir des observations à leur sujet, et depuis on en a fait de même avec d'autres chapitres. Les travaux sur les chapitres qui composent la deuxième tranche se poursuivront en 2007.

12. Il est prévu d'organiser une réunion du Groupe consultatif du 19 au 23 mars 2007, qui sera accueillie par la Commission économique pour l'Afrique. La date a été choisie de façon à permettre aux participants de prendre connaissance des réactions de la Commission de statistique concernant les recommandations. La réunion portera principalement sur les chapitres en chantier, compte tenu des réactions de la Commission et des observations émanant des pays et des membres du Groupe consultatif. Les participants examineront également les propositions relatives aux manuels destinés à étayer le SCN, commenceront l'examen de la question de la mise en œuvre générale et entameront les préparatifs en vue de l'exécution du programme de recherche à long terme. Le Groupe consultatif devrait tenir une deuxième réunion vers la fin de 2007 afin d'examiner la deuxième tranche de chapitres et de poursuivre les travaux relatifs à la mise en œuvre générale.

13. Outre ses fonctions générales de coordination, le Groupe de travail intersecrétariats continuera à apporter son concours au coordonnateur de la publication et examinera pour cela les versions préliminaires des chapitres, mènera des travaux de recherche et facilitera la recherche d'un consensus sur les problèmes qui se posent lors de la rédaction, au besoin en tenant des consultations avec le Groupe consultatif. La Division de statistique continuera à fournir des services de secrétariat et à tenir à jour les pages Web du projet, en attachant une attention particulière au tableau qui permet de suivre les progrès accomplis et qui indique les délais à respecter pour la réception des observations relatives aux versions préliminaires des chapitres. Le Groupe de travail intersecrétariats s'intéressera de plus près à l'application des recommandations, afin de présenter une stratégie de mise en œuvre à la trente-neuvième session de la Commission, ainsi qu'il en a pris l'engagement.

III. Recommandations relatives à la mise à jour du Système de comptabilité nationale

A. Mécanisme d'établissement des recommandations

14. Le Groupe de travail intersecrétariats a dressé une première liste de questions, dont certaines faisaient partie du programme de recherche présenté dans le Système de comptabilité nationale de 1993 et d'autres ont été ajoutées par la suite, liste qui a reçu l'aval de la Commission de statistique à sa trente-quatrième session. La Commission a souhaité que la liste reste ouverte afin que l'on puisse y inscrire d'autres questions, sous réserve de l'approbation du Groupe consultatif. Celui-ci a examiné la liste à sa première réunion en février 2004, et une fois les questions regroupées, la liste de 44 questions a servi de base aux recherches entreprises, aux

débats et consultations et aux recommandations. Comme indiqué plus haut, les questions qui ont été soulevées mais qui n'entrent pas dans le cadre de la mise à jour ont été ajoutées au programme de recherche à long terme.

15. Ainsi que prévu dans le programme de travail approuvé par la Commission de statistique, l'examen a progressé par étapes. Des groupes thématiques d'experts ont commencé par étudier et examiner les questions. Parmi ces groupes, on a compté le Groupe de Canberra II sur les actifs non financiers, l'Équipe spéciale interinstitutions de l'harmonisation des comptes du secteur public, le Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements, l'Équipe spéciale sur l'évaluation et la mesure des actions, l'Équipe spéciale chargée des services financiers, le Groupe d'experts sur les statistiques industrielles et divers groupes thématiques de discussion électronique et équipes spéciales (par exemple sur les retraites). Les groupes ont établi des documents comprenant des recommandations afin que le Groupe consultatif les examine. Ce dernier s'est réuni à quatre reprises entre 2004 et 2006 afin d'examiner chacune des 44 questions et de faire des recommandations à leur sujet. Si certaines questions étaient relativement simples et n'avaient qu'une incidence mineure sur les comptes et la teneur du texte, d'autres étaient plus complexes. Le Groupe consultatif est revenu à plusieurs reprises sur certaines d'entre elles, rassemblant peu à peu les éléments de réponse nécessaires à la formulation d'une recommandation.

16. À l'issue de ses réunions, le Groupe consultatif a communiqué ses recommandations aux bureaux nationaux de statistique et aux banques centrales intéressées afin de solliciter leur opinion. Au total, près d'une centaine de pays ont fait part de leurs vues, et entre 40 et 60 pays ont envoyé des observations après chaque série de recommandations. Les observations, qui peuvent être consultées sur les pages Web du projet, constituent une précieuse source d'information sur les raisons pour lesquelles les pays ont appuyé ou non les recommandations et sur la façon dont ils envisagent la phase de mise en œuvre et donnent des idées sur le type de directives que les pays souhaitent trouver dans le SCN révisé. Les pays ont apporté une contribution remarquable de par sa diversité et son ampleur. Grâce à la technique et aux efforts concertés de tous les intéressés, ce que l'on sait des vues des pays au stade actuel surpasse l'information que l'on avait pu réunir dans le cadre de projets internationaux d'ampleur analogue.

17. La diffusion du document intitulé *Ensemble complet de recommandations provisoires* à partir d'avril 2006 a marqué le début d'une période de cinq mois pendant laquelle les intéressés ont pu faire parvenir leurs observations sur les recommandations considérées comme un tout, notamment sur la cohérence interne des recommandations et l'intégrité du système qui en résulterait.

18. Tout au long de cette période, on a organisé plusieurs ateliers et réunions afin d'informer les participants des progrès de la mise à jour et leur permettre de faire connaître leurs vues sur la question. Si nombre de ces ateliers et réunions avaient une portée régionale, certains ont cependant bénéficié d'une participation plus large. La liste présentée ci-après donne une petite idée des manifestations auxquelles ont participé le Groupe de travail intersecrétariats, le chef de projet, le coordonnateur de la rédaction et quelques membres du Groupe consultatif dans le cadre des efforts de sensibilisation :

a) En collaboration avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, on a organisé des ateliers régionaux sur la mise à jour du SCN 1993

à l'intention des spécialistes de la comptabilité nationale dans la région de l'Asie et du Pacifique en avril 2005, en Amérique latine et dans les Caraïbes en octobre 2005 et en août 2006 et en Asie occidentale en décembre 2006;

b) La réunion des spécialistes de la comptabilité nationale organisée par la Commission économique pour l'Europe, EUROSTAT et l'OCDE en avril 2006 a porté sur des questions touchant la mise à jour du SCN 1993. Les participants étaient saisis de l'*Ensemble complet de recommandations provisoires*;

c) Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel a examiné en mai 2006 le chapitre consacré au secteur informel qu'il est proposé d'ajouter au SCN révisé;

d) La Division de statistique a organisé un séminaire sur la création, la reconnaissance et la valorisation des biens intellectuels, qui s'est tenu à New York en juillet 2006, avec la participation d'universitaires, de comptables d'entreprises et de spécialistes de la comptabilité nationale;

e) Les réunions annuelles du Groupe de travail des comptes nationaux de l'OCDE ont permis d'examiner certains aspects fondamentaux de la mise à jour;

f) La Banque centrale européenne a organisé une réunion à l'intention des utilisateurs de données, à l'issue de la réunion tenue par le Groupe consultatif à Francfort (Allemagne) en février 2006;

g) On a organisé un débat sur la mise à jour du SCN dans le cadre du Forum des statisticiens de la région Asie-Pacifique, qui a réuni les chefs des bureaux nationaux de statistique de la région en septembre 2006. Cela a été l'occasion d'examiner les recommandations clefs et de commencer à étudier une stratégie de mise en œuvre.

B. Présentation des recommandations

19. Les recommandations du Groupe consultatif relatives à la mise à jour du SCN 1993 sont présentées dans un document de travail distinct intitulé *The Full Set of Consolidated Recommendations* (ci-après dénommé « recommandations unifiées »), lequel regroupe les recommandations qui faisaient encore l'objet de consultations au moment de l'établissement de l'*Ensemble complet de recommandations provisoires* et apporte certains éclaircissements.

20. Comme le montre la description des questions exposées dans les recommandations unifiées, les raisons pour lesquelles l'on a choisi d'examiner les questions retenues sont diverses. Il s'agissait de décider du traitement à réserver à des unités ou à des opérations nouvelles ou qui ont gagné en importance depuis la publication du SCN 1993, de supprimer les incohérences présentes dans la version de 1993, d'harmoniser le SCN avec d'autres manuels ayant trait aux statistiques macroéconomiques et de poursuivre les recherches laissées en suspens lors de l'établissement du SCN 1993. Les recommandations portent sur toutes les parties du SCN mais ont surtout trait aux parties relatives aux avoirs non financiers, aux services financiers et aux instruments financiers, au reste du monde (balance des paiements), aux administrations publiques et au secteur public. La majeure partie des recommandations concernent des unités et des opérations caractéristiques de la mondialisation croissante de l'économie, témoignent d'un intérêt accru pour les

sources de richesse et d'endettement, font apparaître la part croissante des avoirs non financiers incorporels, tiennent compte des innovations sur les marchés financiers, soulignent l'intérêt porté au perfectionnement des mesures de l'incidence des obligations financières liées aux pensions compte tenu du vieillissement de la population, et montrent à quel point il importe de mieux mesurer l'endettement et le déficit des administrations publiques et du secteur public. Certaines recommandations ont trait à de grands agrégats du Système, tels que le produit intérieur brut et l'épargne, ce qui est légitime puisque la mise à jour vise à prendre en considération l'évolution de la production, de la consommation et de l'accumulation. De nombreuses autres recommandations n'ont aucune incidence sur les principaux agrégats mais portent sur un ensemble d'autres éléments, tels que des précisions ajoutées aux définitions et aux classifications.

21. Compte tenu de l'intérêt manifesté par la Commission de statistique, il convient d'appeler l'attention sur deux aspects des recommandations. Tout d'abord, les recommandations témoignent du succès remporté pour faire cadrer le SCN avec d'autres normes et manuels statistiques internationaux. L'exemple le plus frappant est celui de la coordination étroite qui entoure la mise à jour du SCN et la révision de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*². Les deux projets progressent selon des calendriers proches l'un de l'autre, ce qui a permis aux groupes en charge de ces projets d'examiner des questions d'intérêt commun. Lorsque cela était possible, les coordonnateurs des deux publications ont assisté aux réunions organisées dans le cadre de l'autre projet et ont entretenu des contacts étroits afin de s'entendre sur les définitions et autres éléments. Le *Manuel des statistiques de finances publiques*³ et le *Manuel de statistiques monétaires et financières*⁴ du FMI étaient déjà harmonisés avec le SCN 1993. Tout au long de la mise à jour, on a tout spécialement veillé à maintenir la cohérence avec ces manuels et avec l'ouvrage intitulé *Comptabilité environnementale et économique intégrée, 2003*⁵. Une étroite collaboration s'est également établie afin d'assurer la cohérence avec les principaux systèmes de classification. On a ainsi mis au point une structure concertée afin de présenter les industries à un niveau élevé dans le SCN d'une façon conforme à la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 4*⁶; il s'agit là d'une précision qui a son importance.

22. En second lieu, chaque fois que cela a semblé nécessaire, on s'est inspiré des normes internationales dans le domaine de la comptabilité des entreprises et de la comptabilité du secteur public. Tout a été fait pour tenir compte des normes comptables existantes ou en cours d'élaboration, notamment celles du Conseil international des normes comptables et du Conseil des normes comptables internationales du secteur public. Cela est particulièrement important du fait qu'elles sont de plus en plus utilisées au plan international. Parmi les recommandations qui reposent sur des normes comptables figurent celles relatives à la prospection minière et pétrolière, aux prêts inexécutés et aux dépenses militaires.

² Washington, FMI, 1993.

³ Ibid., 2003.

⁴ Ibid., 2000.

⁵ Études méthodologiques, série F, no 61, révision 1.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XVII.4.

C. Résultats des négociations sur les recommandations provisoires

23. La majeure partie des recommandations provisoires du Groupe consultatif ont reçu un appui unanime ou quasi unanime à l'issue des consultations. Cet appui quasi unanime s'étend désormais à une autre question, celle des régimes gouvernementaux de retraite sans capitalisation, qui il y a un an avait été classée par la Commission de statistique parmi les questions qui méritaient un examen plus approfondi. À l'issue de nouvelles consultations, l'on a trouvé une solution qui est désormais largement acceptée et incorporée dans les recommandations unifiées. L'un des éléments cruciaux de cette solution consiste à ajouter un tableau normalisé sur les retraites, qui ferait apparaître les flux financiers et les capitaux associés aux droits à pension pour tous les régimes de retraite. Le tableau permettrait de comparer les aspects financiers des retraites d'un pays à un autre tout en laissant une certaine latitude pour comptabiliser avec plus ou moins de précision les droits à pension dans les comptes centraux. Étant donné la diversité des modalités en vigueur dans les différents pays, le SCN mis à jour donnerait la possibilité de ne comptabiliser qu'une partie des droits à pension dans les comptes centraux, étant entendu qu'il faudrait expliquer les critères selon lesquels s'établit la distinction entre les régimes pour lesquels les droits à pension sont comptabilisés dans les comptes centraux et ceux pour lesquels les droits sont inscrits dans le nouveau tableau normalisé.

24. Cinq questions, cependant, sont loin d'avoir fait l'unanimité, ce qui a amené le Groupe de travail intersecrétariats à examiner attentivement l'ampleur et les raisons du désaccord et la possibilité de parvenir à un consensus au moyen de nouvelles consultations. Afin de faciliter les travaux de la Commission de statistique, on a fait figurer ci-après une description des questions et la recommandation correspondante du Groupe consultatif, les observations reçues pour ou contre la recommandation lors des consultations et un exposé des constatations du Groupe de travail intersecrétariats.

Recherche et développement (question 9)

25. *Description de la question et recommandation du Groupe consultatif* : Le SCN 1993 n'assimile pas la recherche et le développement expérimental à la formation de capital, bien que l'on estime généralement qu'ils contribuent de manière appréciable à la croissance économique future. Si l'on modifiait le SCN, il faudrait se demander s'il y a lieu de prévoir la comptabilisation de toutes les dépenses de recherche-développement ou seulement certaines d'entre elles au titre de la formation de capital. Afin de surmonter tous les problèmes pratiques que pose la production d'estimations satisfaisantes, il faudrait évaluer la possibilité d'employer des données sur les dépenses recueillies conformément aux prescriptions du *Manuel de Frascati 2002 : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* et d'obtenir des déflateurs et des durées de vie utiles appropriés.

26. La recommandation consiste à considérer la recherche-développement comme participant à la formation de capital et à déterminer sa valeur en fonction des avantages économiques qu'elle est supposée produire à l'avenir (y compris la fourniture de services publics dans le cas des applications de la recherche-

développement acquises par les administrations publiques). En principe, le fruit des activités de recherche-développement qui ne procure pas de bénéfice à son propriétaire ne constitue pas un actif fixe et devrait être assimilé à une consommation intermédiaire. Hormis les cas où l'on peut comptabiliser directement la valeur marchande de la recherche-développement, on peut considérer la valeur de la recherche-développement comme étant la somme de tous les coûts, y compris le coût des activités infructueuses.

27. *Consultations sur la recommandation* : La majeure partie des pays se sont dits favorables à la recommandation sur la façon de comptabiliser la valeur de la recherche-développement. On a estimé que la mise en œuvre de la recommandation améliorerait les études sur la croissance et la productivité. Un certain nombre de pays ont dit être d'accord avec les principes sous-tendant la recommandation, mais ont exprimé des préoccupations concernant un ou plusieurs aspects. Certains pays ont noté qu'il était difficile de faire la distinction entre les dépenses de recherche-développement ne participant pas à la formation de capital parce que l'on ne savait pas à qui attribuer la propriété des activités ou que l'on ne pouvait pas déterminer les bénéfices futurs. D'autres ont émis des réserves quant à l'application pratique de la recommandation, notamment la difficulté qu'il y avait à manipuler des données comptables et des données recueillies dans le cadre d'enquêtes. Plusieurs pays ont estimé qu'il fallait mettre au point des directives détaillées.

28. Les pays opposés à la recommandation l'ont été pour des raisons d'ordre à la fois théorique et pratique, outre celles qui les ont poussés à s'opposer à l'inscription de la question sur la liste. Quelques-uns ont fait valoir que les dépenses rendaient compte d'une piètre façon des avantages procurés par la recherche-développement et plusieurs ont fait état de problèmes pratiques liés à la détermination de la durée de vie utile ou d'indices de prix pour les avoirs issus de la recherche-développement. Les pays qui ont souligné l'importance qu'il y avait à recueillir des données semblent suggérer qu'un report de la mise en œuvre permettrait à terme de comptabiliser les dépenses de recherche-développement parmi les avoirs tels que définis dans le Système.

29. *Examen de la question par le Groupe de travail intersecrétariats* : Les observations des pays montrent que la recommandation relative à la façon de comptabiliser la recherche-développement dans le SCN rencontre un appui soutenu. Certains aspects soulèvent cependant des questions, notamment le champ d'application, la durée de vie utile et les indices de prix des avoirs issus de la recherche-développement. De nouvelles consultations ont été consacrées à la question du champ d'application (plus précisément sur ce que l'on entendait par recherche-développement librement disponible), qui ont abouti à la recommandation figurant dans les recommandations unifiées. La question continue également d'être examinée dans le cadre de réunions régionales.

30. Le Groupe de travail intersecrétariats estime que les enseignements dégagés par les pays, la poursuite des recherches (incarnées par exemple par les documents présentés à l'occasion de la réunion du Groupe de travail des comptes nationaux de l'OCDE en octobre 2006), la poursuite de la collaboration entre le Groupe de Canberra II et les statisticiens chargés des questions de recherche-développement et l'organisation de nouvelles consultations entre la Division de statistique et le monde des affaires, les milieux universitaires et les spécialistes de la comptabilité aideront à régler le problème. Le Groupe propose donc une recommandation formulée dans

les termes ci-après en vue de l'adoption du principe consistant à comptabiliser les dépenses de recherche-développement parmi les éléments de la formation de capital fixe et à encourager des travaux afin que ce principe soit mis en œuvre de façon viable et comparable sur le plan international :

En principe, les dépenses de recherche-développement devraient être considérées comme un élément de la formation de capital. Toutefois, il convient de lever un certain nombre d'obstacles avant de pouvoir atteindre cet objectif. Les comptes satellites permettront de rechercher des solutions de nature à instaurer un degré de confiance suffisant dans les mesures obtenues et des directives pratiques concernant la mise en œuvre faciliteront les comparaisons à l'échelon international. Le *SCN 1993 révision 1* décrira donc l'objectif fixé et les principes le sous-tendant, soulignera les difficultés qui se posent et fera référence aux travaux entrepris pour les surmonter, et tiendra compte du fait que la mise en œuvre prendra du temps dans de nombreux pays. Le Groupe de travail intersecrétariats rendra compte périodiquement des progrès accomplis à la Commission de statistique et l'informerá lorsque des directives de mise en œuvre communément admises deviendront disponibles.

Coûts des services du capital (question 15)

31. *Description de la question et recommandation du Groupe consultatif* : Le SCN 1993 ne définit pas expressément les services tirés du capital apportés au processus de production par des actifs non financiers. Le manuel intitulé *La mesure du capital – la mesure des stocks de capital, de la consommation de capital fixe et des services du capital* publié par l'OCDE en 2001 définit les services tirés du capital comme les flux d'intrants productifs produits par les actifs immobilisés. On peut les calculer comme étant la somme de la consommation de capital fixe, de la plus-value ou de la moins-value réelle attendue de la détention de l'actif et de la rentabilité du capital fixe, semblable au calcul des intérêts sur la valeur résiduelle d'un actif. Le loyer que les utilisateurs d'un actif non financier loué versent au propriétaire englobe à la fois les coûts engagés par le propriétaire pour fournir le service et les services du capital tirés de l'actif par le propriétaire. En ce qui concerne l'utilisation d'actifs non financiers par le propriétaire, les services du capital figurent implicitement dans l'excédent d'exploitation brut.

32. Il est noté dans la recommandation que le SCN 1993 englobe implicitement les services du capital des actifs qui entrent dans la production marchande, mais qu'il n'en traite pas distinctement. Étant donné l'importance de pouvoir les isoler pour mesurer la productivité et pour effectuer d'autres analyses, un chapitre sera ajouté au *SCN 1993, révision 1*, afin d'expliquer le rôle et l'aspect des services du capital dans le Système et de souligner l'avantage de calculer les services du capital, le stock de capital et la consommation de capital fixe de manière intégrée et cohérente. Aucun changement ne sera apporté aux écritures normalisées des comptes afin d'illustrer les services du capital, mais une marche à suivre sera proposée en vue de l'établissement et de la présentation de postes ou de tableaux supplémentaires.

33. *Consultations sur la recommandation* : Dans l'ensemble, la recommandation a reçu un bon accueil et seuls quelques pays ont fait part de leur désaccord. Toutefois, un certain nombre d'observations ont posé des problèmes d'interprétation. Selon certaines observations, les estimations relatives aux services tirés du capital devraient être facultatives, être faites à titre volontaire ou présentées dans des

comptes satellites; il semblerait que l'intention exprimée dans la recommandation, à savoir une marche à suivre qui serait facultative, n'ait pas été comprise.

34. Parmi les quelques pays qui ont exprimé leur désaccord, quelques-uns ont cité les effets négatifs qu'aurait le choix quelque peu arbitraire d'un taux de rendement sur la comparabilité internationale (il n'est pas tenu compte des raisons qui ont poussé des pays à s'opposer à l'inscription de la question sur la liste).

35. *Examen de la question par le Groupe de travail intersecrétariats* : Le Groupe note l'appui quasi unanime réservé à la recommandation relative aux coûts des services du capital, lorsqu'il est bien clair, ainsi que cela est dit, que les coûts du capital pour les producteurs marchands ne sont pas comptabilisés dans les comptes centraux mais dans les comptes supplémentaires recommandés, et ce, à titre volontaire. Il propose donc l'adoption de la recommandation figurant dans les recommandations unifiées.

**Administrations publiques et producteurs non marchands :
coûts du capital des actifs détenus en propre (question 16)**

36. *Description de la question et recommandation du Groupe consultatif* : Le SCN 1993 recommande, lorsque l'on additionne les coûts afin de mesurer la production non marchande, que la valeur des services fournis par les actifs non financiers du producteur soit considérée comme une consommation de capital fixe. Cela signifie que ni le rendement du capital revenant aux actifs ni le coût d'opportunité correspondant du capital ne sont pris en compte. Il en résulte une incohérence entre les coûts des actifs détenus en propre et ceux qui ont été loués.

37. Au terme d'un débat approfondi à l'occasion de trois de ses réunions, le Groupe consultatif a recommandé que le rendement du capital fixe appartenant à des administrations publiques et à des producteurs non marchands et utilisé par ceux-ci fasse partie de l'estimation de leur production en plus des estimations de la consommation de capital fixe. La restriction du traitement au capital fixe représente un compromis en vue d'une application pratique. Concernant le taux de rendement, il est recommandé de retenir le taux réel attendu des obligations d'administrations publiques, ajusté au besoin à l'aide d'autres indicateurs du coût des emprunts supporté par les administrations publiques.

38. *Consultations sur la recommandation* : Les observations formulées à l'issue du premier examen consacré à la question par le Groupe consultatif ont incité celui-ci à préciser le type d'avoirs (avoirs fixes) et le taux de rendement à utiliser (taux réel attendu des obligations d'administrations publiques). Les observations formulées par la suite ont montré qu'un plus grand nombre de pays appartenant à des groupes très divers s'étaient ralliés à la recommandation. Plusieurs pays ont souligné que la mise en œuvre de la recommandation entraînerait une plus grande convergence avec le secteur marchand et répondrait davantage aux besoins analytiques des utilisateurs. Des pays de tailles diverses ont signalé qu'ils pouvaient produire des estimations d'assez bonne qualité concernant les services du capital. Un certain nombre de pays se sont dits favorables aux principes sous-tendant la recommandation mais préoccupés par la mise en œuvre, et quelques-uns ont indiqué quel type de directives ils souhaiteraient voir figurer dans les manuels.

39. Un certain nombre de pays, pour la plupart des pays européens, ont aussi exprimé leur désaccord avec la recommandation pour des raisons d'ordre à la fois

théorique et pratique. Certaines observations ont été particulièrement détaillées. Les points suivants sont communs à plusieurs recommandations : la production marchande et la production non marchande diffèrent l'une de l'autre et il faudrait en tenir compte dans la méthode de mesure de la production; la mise en œuvre de la recommandation aurait pour effet la production de nouvelles statistiques fondées sur la modélisation et non sur l'observation, chose à éviter; pour de nombreux pays, les estimations concernant le stock de capital sont insuffisantes, ce qui complique l'estimation de la consommation de capital fixe, rend problématique le calcul de taux de rendement adaptés et risque d'entraver encore plus la comparaison des données entre les pays.

40. *Examen de la question par le Groupe de travail intersecrétariats* : Le Groupe a pris note des vues exprimées au cours de l'année écoulée sur une question qui occupe les théoriciens, les utilisateurs et les spécialistes de la comptabilité nationale depuis des dizaines d'années. La question est complexe et le débat a évolué à mesure que le Groupe consultatif dressait la liste des difficultés qui se posaient dans le cadre des réunions tenues pendant la phase d'examen des questions. Depuis lors, on a pris du recul afin d'examiner les recommandations dans leur ensemble et on s'est intéressé à la cohérence du traitement des avoirs financiers et non financiers, ce qui a ouvert de nouveaux horizons. Afin d'appeler l'attention du Groupe consultatif sur la question de la cohérence et d'obtenir son avis au vu des divergences d'opinion manifestées par les pays quant à la recommandation du Groupe consultatif, le Groupe de travail intersecrétariats a engagé des consultations électroniques avec les membres du Groupe consultatif. Il se fondera sur le résultat de ces consultations pour examiner plus avant la voie à suivre et fera part de ses recommandations dans un document de séance qui complètera le rapport présenté à la Commission de statistique.

Dépenses militaires (question 19)

41. *Description de la question et recommandation du Groupe consultatif* : Dans le SCN 1993, les armes offensives et leurs modes d'utilisation sont exclus de la formation de capital, quelle que soit leur durée de vie utile. Cela sous-entend que les avoirs militaires ne produisent des services de défense que pendant la période d'acquisition. De plus, les armes dont le coût a été considéré comme une consommation intermédiaire, conformément aux normes actuellement en vigueur, peuvent être vendues ou exportées pendant une autre période comptable, donnant lieu à des entrées trompeuses dans les comptes des administrations publiques.

42. La recommandation consiste à comptabiliser au titre de la formation de capital toutes les dépenses militaires qui répondent aux critères généraux du SCN concernant la formation de capital, à savoir l'utilisation dans un processus de production pendant une période supérieure à un an. Les systèmes d'armes et les stocks militaires seront comptabilisés dans des catégories à part au titre de la formation de capital fixe et des stocks, respectivement.

43. *Consultations sur la recommandation* : Certaines observations ont mis en évidence à quel point il était difficile d'appliquer la solution retenue dans le SCN 1993, laquelle consiste à établir une distinction en ce qui concerne le matériel militaire qui peut avoir des usages civils. Certains pays se sont dits favorables à la recommandation parce qu'elle permettrait de faire concorder les comptes nationaux avec la façon dont les administrations publiques comptabilisent les dépenses

militaires, celle-ci cadrant avec les Normes comptables internationales pour le secteur public. De même, la recommandation remédie à une incohérence à cause de laquelle l'on ne comptabilise pas certains avoirs qui contribuent pourtant à la fourniture de services de défense.

44. Un certain nombre de pays se sont opposés à la recommandation au motif que l'on ne disposait pas de données suffisantes puisque les dépenses militaires étaient considérées comme confidentielles dans de nombreux pays. Il est difficile de faire des comparaisons internationales lorsque certains pays disposent des données voulues pour faire des estimations tandis que d'autres en sont dépourvus. D'autres observations ont porté sur l'aspect théorique de la question, à savoir le fait que les dépenses aux fins de la défense ne peuvent pas être assimilées à la production de services.

45. *Examen de la question par le Groupe de travail intersecrétariats* : Le Groupe estime que les principes comptables qui sous-tendent la recommandation sont importants. Il est indéniable que le manque de données dans certains pays constitue un problème, mais la recommandation tendant à considérer les systèmes d'armes comme des actifs immobilisés dans les Normes comptables internationales pour le secteur public mérite d'être prise en considération. Le manque de données montre que la mesure de la production des administrations publiques laisse à désirer, que les armes soient assimilées à une consommation intermédiaire ou à la formation de capital. Depuis la première publication du SCN à la fin des années 50, l'évolution de la situation politique a conduit à reconnaître que les armes offensives, et les dépenses en capital qui y étaient consacrées, rendaient des services du fait de leur existence plutôt que du fait de leur utilisation. Le Groupe de travail intersecrétariats constate que les opinions concernant la recommandation divergent, mais estime que la recommandation énoncée dans les recommandations unifiées devrait être adoptée afin de conserver au SCN toute sa pertinence analytique dans un contexte marqué par l'évolution de la sécurité internationale.

Biens de transformation (question 40)

46. *Description de la question et recommandation du Groupe consultatif* : Selon le SCN 1993 et le *Manuel de la balance des paiements*, les biens envoyés à l'étranger en vue de leur transformation puis rapatriés dans le pays d'origine changent de propriétaire dans la pratique. Les biens sont donc comptabilisés une première fois parmi les exportations et importations lorsqu'ils sortent du premier pays et une deuxième fois lorsqu'ils sont rapatriés. Le pays où est effectuée la transformation est considéré comme produisant des biens dont la valeur totale est comptabilisée, alors même que l'entité se chargeant de la transformation n'a jamais réglé la valeur des biens entrés sur le territoire. Avec l'augmentation de la délocalisation des activités, ce mode de comptabilisation est de plus en plus remis en question. La situation est encore compliquée par une autre recommandation portant sur les biens transformés dans un pays pour le compte d'un deuxième pays mais qui au lieu d'être rapatriés dans le deuxième pays sont vendus (au nom de leur propriétaire dans le deuxième pays) à un troisième pays.

47. La recommandation consiste à comptabiliser les importations et exportations en se fondant sur le changement effectif de propriétaire, ce qui signifie que les biens transformés dans un pays pour le compte d'un autre pays ne seront plus comptabilisés parmi les importations et exportations dans la balance des paiements

et le SCN, contrairement à ce que prescrit le SCN 1993. Cette décision touche l'enregistrement des opérations dans l'économie nationale de même que les opérations internationales. La décision d'enregistrer sur la base d'un changement de propriété pur signifie que les livraisons à l'intérieur d'une entreprise (intra établissements) ne donneront lieu à aucun enregistrement lorsque des biens sont transmis d'un pays à un autre à des fins de transformation, puis rapatriés. Cela se répercute également sur les tableaux d'entrées-sorties qui, selon la solution proposée, refléteront la contribution de chaque unité au processus de production plutôt que la technologie matérielle, comme c'est le cas à présent. Cette recommandation prend en considération le fait que de nombreux biens passent d'un pays à un autre sans que le pays destinataire ait à régler des sommes notables au pays expéditeur. Elle a un effet sur la façon dont on rapproche le mouvement physique de biens, rendu dans les statistiques du commerce de marchandises, avec les flux internationaux à inscrire dans la balance des paiements et le SCN. Le Comité du FMI sur les statistiques de la balance des paiements s'est déclaré favorable à la recommandation.

48. *Consultations sur la recommandation* : On a recueilli des observations dans le cadre de deux séries de consultations internationales engagées à l'issue de l'examen consacré à la question par le Comité consultatif à l'occasion de deux réunions. Un nombre appréciable de pays ont appuyé la recommandation, mais rares sont ceux à avoir expliqué les raisons de leur décision. L'harmonisation avec la balance des paiements a été mentionnée, tout comme une certaine préférence envers le principe du changement de propriétaire. On a noté toutefois l'existence de problèmes pratiques pour déterminer le changement de propriétaire. Plusieurs pays ont indiqué qu'il fallait élaborer des directives afin de faciliter l'identification et la comptabilisation de ces biens dans le cadre du commerce international des marchandises.

49. Les désaccords concernant la recommandation sont communs à toutes les régions. Plusieurs observations ont trait à la difficulté qu'il y a à établir une corrélation entre les biens transformés après leur sortie du territoire et les biens rapatriés afin de veiller à apporter les ajustements voulus aux chiffres du commerce des marchandises. Certains pays préfèrent poursuivre l'imputation en fonction du changement de propriétaire. Un pays a fait valoir que le passage à un autre mode de comptabilisation bouleverserait les séries chronologiques relatives aux tableaux d'entrées-sorties.

50. *Examen de la question par le Groupe de travail intersecrétariats* : Le Groupe est conscient que la recommandation a une incidence sur la balance des paiements et les comptes d'entrées-sorties ainsi que sur la comptabilité nationale, mais estime qu'il s'agit d'une mesure importante qui permettra d'en savoir plus sur des opérations qui revêtent un intérêt croissant dans une économie mondialisée. Il sera crucial de disposer de lignes directrices sur les questions touchant la collecte de données et le rapprochement des ensembles de données qui présentent un intérêt en soi. Le Groupe de travail intersecrétariats se prononce donc en faveur de l'adoption de la recommandation.

D. Récapitulatif des conclusions du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

51. Outre les points exposés ci-dessus, le Groupe de travail a examiné plusieurs facteurs généraux liés les uns aux autres de nature à avoir une incidence sur l'accueil réservé aux recommandations touchant la mise à jour du SCN 1993. L'un de ces facteurs tient au fait que les bureaux nationaux de statistique et les autres unités statistiques qui établissent la comptabilité nationale doivent bien souvent faire face à des contraintes budgétaires et à des sollicitations incessantes qui exigent qu'ils examinent attentivement des propositions propres à mettre leurs ressources à rude épreuve. Un autre facteur concerne la nécessité de disposer de statistiques comparables à l'échelon international, besoin qui dans certaines parties du monde est devenu un élément moteur. On a également une meilleure connaissance de plusieurs éléments relatifs à la mise en œuvre, notamment la nécessité de disposer de conseils pratiques et parfois de directives de mise en œuvre détaillées afin de compléter le cadre général du SCN. Il est parfois fait référence aux différentes façons dont on a mis en œuvre la recommandation concernant la valorisation des logiciels dans les années 90 et l'incidence que ces différences ont eu sur la comparaison de certains agrégats clefs. Un autre élément tient à la coexistence de différents calendriers de mise en œuvre dans différentes parties du monde, ainsi qu'il ressort d'une enquête menée par l'OCDE.

52. Le Groupe de travail intersecrétariats a examiné attentivement les observations des pays et a conclu que l'ensemble de recommandations porté à l'attention de la Commission de statistique est crucial si l'on veut que le SCN conserve toute sa pertinence aux fins de l'analyse, de la formulation de politiques et du suivi. Il est conscient de l'importance que revêt l'élaboration de directives de mise en œuvre, ainsi que cela ressort nettement des observations formulées par les pays sur les recommandations provisoires. Il est déterminé à formuler des orientations et a déjà commencé à examiner quels types de manuels pourraient faciliter la mise en œuvre du SCN. Le Groupe confirme également son intention de présenter une stratégie de mise en œuvre à la trente-neuvième session de la Commission de statistique, c'est-à-dire au moment où la Commission examinera le projet de *SCN 1993, révision 1*, en vue de son adoption.

53. Le Groupe de travail intersecrétariats invite donc la Commission à adopter les recommandations énoncées dans le document intitulé *The Full Set of Consolidated Recommendations*, compte tenu de ses observations sur les cinq questions figurant à la section C du chapitre III et récapitulées ci-après :

a) **Recherche et développement** : Le Groupe de travail intersecrétariats propose d'adopter le principe tendant à considérer les dépenses de recherche-développement comme un élément de la formation de capital fixe et d'encourager des activités ciblées afin d'appliquer ce principe de façon viable et comparable sur le plan international. Il rendra compte périodiquement des progrès accomplis à la Commission de statistique et l'informerá lorsque des directives de mise en œuvre communément admises deviendront disponibles;

b) **Coûts des services du capital** : Le Groupe de travail intersecrétariats propose d'adopter la recommandation exposée dans les recommandations unifiées, étant entendu que les coûts du capital pour les producteurs marchands seront comptabilisés à titre volontaire dans les comptes supplémentaires recommandés;

c) **Administrations publiques et producteurs non marchands** : Coûts du capital des actifs détenus en propre : le Groupe de travail intersecrétariats a engagé des consultations électroniques avec les membres du Groupe consultatif et se fondera sur le résultat de ces consultations pour approfondir la recommandation qu'il formulera dans un document de séance appelé à compléter le présent rapport;

d) **Dépenses militaires** : Le Groupe de travail intersecrétariats estime que les principes comptables qui sous-tendent la recommandation sont importants et que la recommandation énoncée dans les recommandations unifiées devrait être adoptée afin de conserver au SCN toute sa pertinence analytique dans un contexte marqué par l'évolution de la sécurité internationale;

e) **Biens de transformation** : Le Groupe de travail intersecrétariats estime que la recommandation exposée dans les recommandations unifiées est une mesure importante qui permettra d'en savoir plus sur des opérations qui revêtent un intérêt croissant dans une économie mondialisée et se prononce en faveur de l'adoption de la recommandation.

IV. Points sur lesquels la Commission est invitée à se prononcer

54. La Commission est invitée :

a) À faire connaître ses observations sur les progrès accomplis dans la mise à jour du SCN 1993 et sur le plan de travail envisagé pour achever l'élaboration du projet de *SCN 1993, révision 1*;

b) À adopter les recommandations exposées dans le document intitulé *The Full Set of Consolidated Recommendations*, compte tenu des observations du Groupe de travail intersecrétariats sur les recommandations relatives aux cinq questions exposées à la section C du chapitre III et récapitulées à la section D du même chapitre dans le présent rapport ainsi que dans un document de séance distinct qui complètera le présent rapport.